

Education au territoire

Conditions générales de vente

1. Prestation

Estuarium, Centre d'éducation au patrimoine de l'estuaire de la Loire conçoit et commercialise des activités d'éducation au territoire. Les présentes conditions sont considérées comme acceptées par notre clientèle, dès la réservation.

2. Réservation et règlement

A- Pour les groupes constitués: la réservation sera considérée comme ferme et définitive, dès réception par Estuarium, du devis signé par le client. Toute option téléphonique ou écrite ne peut occasionner de réservation ferme tant que le devis n'est pas réceptionné. Le règlement interviendra à réception de la facture par chèque, virement bancaire ou liquide, sous 3 mois. Passé ce délai, des intérêts pourront être appliqués.

B- Pour les individuels: la réservation sera considérée comme ferme et définitive, dès réception par Estuarium, de la fiche de réservation et du règlement de la séance. Le chèque ne sera encaissé qu'une fois l'animation terminée. Dans le cas d'une inscription de dernière minute, la fiche de réservation sera remplie sur place et le règlement effectué auprès de l'animateur d'Estuarium. Une facture peut vous être fournie sur demande.

3. Responsabilité

A- Pour tous : Estuarium s'engage à garantir la réservation des équipements, du matériel et de l'encadrement.

B- Pour les groupes constitués : les animateurs d'Estuarium ne sont pas responsables du groupe, seul l'enseignant, l'animateur de l'ALSH ou le responsable du groupe est garant de l'autorité du groupe. Le responsable du groupe veillera au bon comportement de l'ensemble des personnes dont il a la charge. La structure qu'il représente devra être couverte par une assurance responsabilité civile. En cas de détérioration ou de perte de matériel, les frais de réparation ou de remplacement seront facturés au contractant « valeur à neuf », par Estuarium. Libre au contractant de se retourner ensuite vers la personne en cause.

Sur le temps du déjeuner, l'animateur d'Estuarium n'est pas tenu d'être présent auprès du groupe.

Dans le cas où une salle de pique-nique est prêtée au groupe sur le temps du midi, les responsables du groupe s'engagent à la rendre dans l'état où elle lui a été laissée. Il convient au groupe d'apporter un sac poubelle qu'il ramènera ensuite avec lui.

C- Pour les individuels : l'animateur d'Estuarium est responsable de son groupe. Les groupes constitués d'enfants ne pourront pas excéder 8 enfants de moins de 6 ans et 12 enfants entre 6 et 12 ans. En cas d'action préjudiciable d'un participant à sa propre sécurité, à la sécurité des autres participants, au matériel, aux installations, ou à l'animateur ce contrat pourra être résilié par Estuarium, sans préavis, ni indemnités. De plus, en cas de détérioration ou de perte de matériel, les frais de réparation ou de remplacement seront facturés au contractant « valeur à neuf », par Estuarium.

Toutes particularités liées à la santé de l'enfant (allergie, maladie, handicap) devront être signalées à l'animateur lors de la réservation ou au début de l'animation. Lorsque le groupe accueille un enfant en situation de handicap, il est nécessaire qu'un deuxième adulte accompagne le groupe.

ESTUARIUM

LA DYNAMIQUE PATRIMOINE

Si la personne qui vient chercher l'enfant à la fin de l'animation est différente de la personne qui l'a amené, ce changement doit être précisé à l'animateur d'Estuarium. Si vous souhaitez que votre enfant rentre seul, vous devez nous faire parvenir une autorisation parentale écrite. L'animateur est souvent contraint de quitter les lieux dès la fin de l'animation, il est demandé de venir chercher les enfants à l'heure indiquée.

Chaque parent est chargé de vérifier que son enfant est assuré (responsabilité civile) pour des activités dites de « club nature ».

Une fiche de renseignements sera à remplir avant chaque animation pour les participants mineurs non accompagnés.

4. Retard

A- Pour les groupes constitués : le groupe doit se présenter au jour et à l'heure mentionnée sur le programme d'animation. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le responsable du groupe doit prendre contact avec Estuarium pour en informer les animateurs.

Tout retard supérieur à 15min peut entraîner des modifications ou l'annulation de tout ou partie de la prestation. A défaut d'un cas exceptionnel, dont seul Estuarium se réserve le droit de reconnaître le bien-fondé, les prestations qui n'auront pas eu lieu au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement, ni report.

B- Pour les individuels : l'animateur d'Estuarium ne s'inquiètera pas de votre absence, mais appréciera vivement d'être prévenu. En cas de retard, l'animateur ne vous attendra pas pour débiter les activités et se déplacer. Toutefois il vous sera possible de rejoindre en toute discrétion le groupe dans ses activités.

A défaut d'un cas exceptionnel, dont seul Estuarium se réserve le droit de reconnaître le bien-fondé, les prestations qui n'auront pas eu lieu resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement, ni report.

5. Annulation

A- Annulation d'un groupe constitué : l'annulation du fait du groupe doit être signifiée à Estuarium par courrier, par mail, ou par téléphone en direct et non sur répondeur, précisant les causes de cette annulation. A défaut d'un cas exceptionnel, dont seul Estuarium se réserve le droit de reconnaître le bien-fondé, les conditions d'annulation sont les suivantes :

- annulation plus de 1 mois avant l'animation : aucun frais ne sera facturé.
- annulation moins de 15 jours avant l'animation : 50% du montant total de la prestation sera facturé.
- annulation moins de 7 jours avant le jour de l'animation : le montant total de l'animation sera facturé.
- Toute annulation d'une animation « A vos carrelets ! » ou ayant lieu à la pêche « la Ligérienne » : en plus des frais d'animation pouvant être appliqués, les frais de réservation de la pêche s'élevant à 35 € seront systématiquement facturés.

L'annulation du fait d'Estuarium sera signifiée au client par téléphone et confirmée par lettre ou mail, lui précisant les causes de son impossibilité d'assurer l'exécution du contrat. En cas d'impossibilité d'assurer tout ou partie d'un contrat, Estuarium s'engage à proposer dans un délai maximum de 3 mois une autre date. Le groupe ne pourra prétendre à aucune indemnité.

B - Annulation d'un individuel : l'annulation doit être signifiée à Estuarium par courrier, par mail, ou par téléphone en direct et non sur répondeur.

Les conditions d'annulation d'une séance de découverte sont les suivantes :

- annulation à plus de 7 jours avant la date : aucun frais ne sera facturé.
- annulation moins de 7 jours avant la date : le montant de l'animation sera facturé, si Estuarium n'a pu proposer la séance à une autre personne.

Les conditions d'annulation d'un stage sont les suivantes :

- annulation à plus d'un mois avant la date : aucun frais ne sera facturé.

ESTUARIUM

LA DYNAMIQUE PATRIMOINE

- annulation moins d'un mois avant la date : le montant de l'animation sera facturé, si Estuarium n'a pu proposer le stage à une autre personne.

Estuarium se réserve le droit d'annuler une animation si le nombre d'enfant inscrit est inférieur à 6. L'annulation du fait d'Estuarium sera signifiée aux parents par téléphone et confirmée par lettre ou mail, minimum 48h à l'avance. L'individu ne pourra prétendre à aucune indemnité.

6. Modification

En cas d'intempéries interdisant le déroulement normal de la sortie (catastrophes naturelles, tempêtes, vent supérieur à 70km/h...) nous conviendrons ensemble d'un changement de date. (Dans un délai ne pouvant excéder 3 mois, sauf accord des deux parties).

En cas de mauvais temps, Estuarium réserve, tant que faire ce peu, une salle municipale pour des activités à l'abri et/ou le pique nique. Toutefois Estuarium ne peut s'engager à fournir systématiquement un lieu abrité.

En cas de force majeure (inondations, travaux, absence d'une espèce animale nécessaire à l'animation...) le lieu de la sortie pourra être modifié.

Toute modification de la part du groupe (changement d'activité, de jour, d'horaire, de niveau de classe...) devra être portée à la connaissance d'Estuarium au moins 72 heures avant la date prévue. Estuarium ne pourra permettre ces changements qu'en fonction de ses disponibilités.

En cas de départ du groupe ou d'un individuel, avant la fin de l'animation, le groupe ou l'individu ne pourra prétendre à aucune indemnisation.

7. Informatique et libertés

Les informations communiquées à Estuarium sont indispensables à la prise en compte de votre contrat. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Art. 34 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978) auprès d'Estuarium.

8. Droit à l'image

Au cours de l'activité des photos ou vidéos peuvent être prises par Estuarium. En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit du nom, vous autorisez Estuarium à fixer, reproduire, communiquer au public les photographies du groupe prises dans le cadre de la présente. Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par l'éditeur sans aucune limitation pour une durée illimitée, intégralement ou par extrait. Estuarium bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies, objets de la présente, dans tout support ou exploitation préjudiciable. Dans un cadre institutionnel, le responsable du groupe aura le souci de prévenir l'animateur si certaines personnes ne souhaitent pas être photographiées.

Novembre 2015

ESTUARIUM

2, avenue des Quatre-vents

44360 Cordemais

02.40.57.71.80 - 06.61.76.71.80

estuarium@estuarium.fr

www.estuarium.org

Association loi 1901 - SIRET 410 446 504 00012 - APE 9499Z